

## FONDS COMMUNAUTAIRE : FEADER

### LEADER PAYS DE GUERET

### PROGRAMME 2007/2013 Rapport d'exécution

**2010**

**GAL PAYS de GUERET  
GALLIM G101**

Validé par le Comité de programmation du

**29 mars 2011**

**Coordonnées postales :** 2 rue Hubert GAUDRIOT, 23000 GUERET

**Nom, prénom et coordonnées du Président du GAL :**  
Eric CORREIA, 2 rue Hubert Gaudriot, 23000 GUERET  
[eric.correia@orange.fr](mailto:eric.correia@orange.fr)

**Directeur :** Philippe Ponsard ; [phi.ponsard@wanadoo.fr](mailto:phi.ponsard@wanadoo.fr)  
09 70 44 02 64

**Animatrice gestionnaire :** Laure Raguène ; [laure.raguene@wanadoo.fr](mailto:laure.raguene@wanadoo.fr)  
09 70 44 01 25

**Service instructeur :** Mme Christiane Vignane, à ce jour remplacée par M. **Daniel Coulot**,  
Aides européennes, Service Environnement, Forêt, Territoire Rural - DDT de la Creuse :  
[daniel.coulot@agriculture.gouv.fr](mailto:daniel.coulot@agriculture.gouv.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	3
<b>I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME</b> .....	5
A. Quelques dates clés	
B. Structuration et Fonctionnement du Groupe d'Action Locale	
- un Bureau	
- une Comité de programmation	
- une équipe d'animation	
C. Les autres acteurs du programme	
D. OSIRIS, outil de gestion	
<b>II. ETAT D'AVANCEMENT</b> .....	7
A. Etat d'avancement du programme de développement	
1. Approche financière globale de la programmation	
2. Etat d'avancement 2009 par fiche dispositif	
- Mesure 125 C .....	8
- Mesure 311 .....	9
- Mesure 313 .....	9
- Mesure 323 D .....	12
- Mesure 323 E .....	13
- Mesure 321 .....	15
- Mesure 331 .....	18
- Mesure 431 .....	18
- Mesure 421 .....	19
B. EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME	21
C. EVALUATION DU PROGRAMME	22
D. PUBLICITE DU PROGRAMME	22
<b>CONCLUSION</b> .....	23

## INTRODUCTION

### Description du territoire du Pays de GUERET :

- 44 communes,
- 38 014 habitants, RGP mis à jour 2010 (+ 51 hab. sur un an)

### STRATEGIE DU GAL PAYS DE GUERET

Nom de la priorité ciblée : « *excellence de la qualité de vie en milieu rural* »

Cette recherche de l'excellence doit devenir une référence pour les habitants du territoire et une fierté face au dénigrement fréquent du monde rural, et de la Creuse en particulier. Par ailleurs, cette qualité de vie effective doit répondre aux motivations des projets de vie des candidats à l'installation en milieu rural, et le produit d'appel de l'économie du tourisme.

La qualité de vie déclinée selon l'approche viable, vivable et équitable doit redonner tout son sens au principe du développement durable sans se cantonner aux seuls aspects économiques et environnementaux. La faible démographie des territoires ruraux face aux exigences d'économie des services publics de l'Etat et des Collectivités locales ne peut conduire qu'à une récession du confort de vie. Il appartient aux habitants des territoires ruraux d'être proactifs dans la recherche de solutions innovantes.

Le programme Leader permet et finance ces expérimentations. Il existe certainement une autre manière de vivre la ruralité, notamment grâce aux nouvelles technologies et sans pour autant rogner sur la qualité de vie de ses résidents.

**Le territoire rural doit rester viable, agréablement vivable pour ses habitants et en toute équité par rapport à l'ensemble des citoyens de la République.**

#### **Objectif :**

Assurer un développement durable, équilibré et mutuellement bénéfique entre la ville et la campagne, en revendiquant le droit à mieux vivre ici qu'ailleurs.

#### **Moyen :**

- concevoir un développement local original se déclinant selon les caractères viable, viable et surtout équitable du développement durable. Cela revient à valoriser et renforcer les acquis qualitatifs du milieu rural, tout en réduisant les caractéristiques néfastes de la ruralité : dépopulation, isolement, communication, accès aux services etc.  
La poursuite du développement de l'usage des TIC par le plus grand nombre, les applications adaptées des nouvelles technologies (domotique, robotique etc.) ainsi que la finalisation structurante du haut débit numérique sur le territoire (Cf. Leader+ 2003/2008, DORSAL) devraient permettre la réalisation d'actions innovantes.
- conforter la préservation environnementale du territoire,
- développer l'attractivité du territoire et mener une politique d'accueil volontariste.

## Principes du Plan de développement :

- 1) Le viable : la qualité de vie en rapport avec les besoins économiques et environnementaux
  - en imposant la qualité environnementale comme levier de croissance économique
    - Fiche dispositif 411, Leader compétitivité, mesure 125 C, « **soutien aux autres infrastructures du secteur agricole** »
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 311 « **Diversification vers des activités non agricoles** »
  
- 2) Le vivable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et environnementaux
  - en s'adaptant aux caractéristiques du territoire rural pour accroître le bien être social
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 313 « **Promotion des activités touristiques** »
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 323 D « **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural** » (**patrimoine naturel**)
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 323 E « **Conservation et mise en valeur du patrimoine rural** » (**patrimoine culturel**)
  
- 3) L'équitable : la qualité de vie en rapport avec les besoins sociaux et économiques
  - en investissant dans l'action sociale pour générer de la valeur ajoutée et du développement économique
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 321 « **Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale** »
  
- 4) Le travail collaboratif et l'animation du territoire
  - pour la réussite de la programmation Leader et celle du projet territorial porté par le Pays de Guéret.
    - Fiche dispositif 413, Leader qualité de vie/diversification, mesure 331 « **Formation professionnelle des acteurs économiques** »
    - Fiche dispositif Leader animation, mesure 431 « **L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader** »
  
- 5) La coopération
  - en mutualisant les compétences et les capacités des territoires, en France et en Europe
    - Fiche dispositif Leader coopération, mesure 421

## I. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### A. Quelques dates clés :

- appel à projet du 25 septembre 2007 dans le cadre du nouveau Leader 2007/2013
- dépôt de la candidature Leader : janvier 2008
- révision et dépôt de la candidature finale le 25 août 2008
- validation du projet par le comité de sélection le 30 octobre 2008 ; dotation FEADER de 2 124 645 €
- préparation de la convention : janvier 2009 ; version finalisée mars 2009
- 1<sup>er</sup> comité de programmation du Gal Pays de Guéret le 16 avril 2009
- signature de la convention Etat / ASP / Département/ Gal : 10 juin 2009
- ouverture de l'enveloppe FEADER pour le Gal pays de Guéret au titre de l'année 2009 le 29 juin 2009 permettant la programmation officielle des dossiers.

### B. Structuration et Fonctionnement du Groupe d'Action Locale

Dans le cadre de Leader 2007/2013, le Gal est le guichet unique pour les porteurs de projets locaux, même s'il n'est pas responsable de la décision des co-financeurs.

- Le Gal se compose de :

#### 1. Un Bureau

Constitué de 12 membres issus du Conseil d'Administration de l'association GAL Pays de Guéret, il assure les fonctions habituelles d'un CA d'association ainsi que la pré-instruction des dossiers qui seront proposés en CP.

#### 2. Un comité de programmation (CP)

Instance décisionnelle constituée de partenaires locaux du territoire, le Comité de Programmation est chargé de la mise en œuvre de la stratégie et du suivi du programme. Statutairement, le Comité de programmation constitue le Conseil d'Administration du Groupe d'Action Locale et est dans sa totalité, intégré au Conseil de développement du Pays de Guéret.

Il est constitué de 38 membres titulaires (et 34 membres suppléants), 14 appartenant au collège des acteurs publics et 24 au collège des acteurs privés

Sont membres associés, les organismes suivants :

l'ASP (Agence de Service et de Paiement), la Préfecture, la DDT 23 / DRAAF Limousin, les Conseils Régional et Général, les 3 chambres consulaires et l'ADRT (tourisme).

Il se réunit environ tous les trimestres. Chaque membre du Comité reçoit personnellement et préalablement (15 jours minimum) le détail des projets qui seront présentés. Durant la session, le GAL présente par vidéo-projection les éléments clés d'un dossier. Les organismes instructeurs, les co-financeurs, l'ASP émettent les avis. Le Président du GAL laisse la parole à l'assemblée et propose le vote.

Les échanges au sein du Comité portent surtout sur le détail de la procédure qui marquent bien deux approches distinctes de la programmation : celle du développement local et celle de la gestion administrative.

Durant l'exercice 2010, il y a eu **3 Comités**, en avril, septembre et décembre, ce qui a permis la programmation et l'engagement financier de **26 projets**.

### 3. Une équipe d'animation

Elle assure le suivi technique des dossiers présentés au comité de programmation. Elle est constituée de deux permanents salariés, Philippe Ponsard, directeur, et de Laure Raguène, animatrice, issus tous deux du précédent programme Leader + Pays de Guéret.

L'année 2010 a été marquée par une meilleure fluidité de la programmation grâce notamment à l'implication personnelle de Christiane Vignane, en charge des dossiers Leader à la DDT de la Creuse. Après bien des péripéties, la procédure administrative de programmation s'est enfin régulée, par contre, le GAL de Guéret a pratiquement essuyé les plâtres en inaugurant pour le Limousin, la procédure administrative de paiement. La plupart des dossiers programmés en 2009 n'a pu être soldée qu'au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2010 a été consacré à la promotion du programme Leader et à l'explication pédagogique du fonctionnement de l'axe 4 Leader du FEADER. Le Président du GAL, Eric Corrêa et les deux permanents du GAL ont sillonné le Pays de Guéret pour organiser 5 réunions d'information sur les 5 Communautés de communes et Syndicat mixte du territoire. Cette animation a permis la rencontre de 41 porteurs de projet dont 26 ont vu leurs dossiers programmés, 7 sont en cours de réflexion, 8 n'ont pas donné suite ou ont été renvoyé vers d'autres financeurs (321B...). Ce qui une fois de plus, démontre le rôle essentiel de l'animation du territoire qui ne peut être supplantée par la fonction administrative.

Enfin, le 2<sup>ème</sup> semestre 2010, a aussi été consacré à la préparation de la deuxième phase du contrat territorial 2011/2013 sur lequel l'axe Leader consacrera près de **500 000 euros** pour la période concernée. On notera quand même, sans remettre en cause le bien fondé et la qualité des projets retenus, que la pré-affectation des financements ainsi que l'identification des maîtres d'ouvrage plusieurs mois, voire plusieurs années à l'avance, nient les principes fondateurs de la démarche Leader.

#### **C. Les autres acteurs du programme**

- Le service référent est la Direction départementale des Territoires de la Creuse en la personne de Mme Christiane Vignane à ce jour remplacée par M. Daniel Coulot ; ce service accompagne le Gal dans tout le cycle de vie des dossiers, du montage jusqu'au paiement de l'aide. Ce service réalise l'instruction réglementaire, l'engagement juridique et comptable.
- Le service coordinateur régional est la DRAAF : assuré par M. Denis Bassargette, à ce jour remplacé par M. Louis Garrouste, ce service effectue le suivi d'ensemble de l'axe leader, informe sur les procédures et l'éligibilité réglementaire des dépenses.
- Enfin l'organisme payeur : l'ASP – Agence de Service et de Paiement (ex CNASEA) met en paiement les financements Leader et en contrôle les bénéficiaires. L'ASP a en charge la mise en œuvre d'OSIRIS et assurent la formation et l'assistance à l'outil pour les GAL.

#### **D. OSIRIS : outil de gestion**

Osiris est l'instrument de gestion du FEADER. Tout dossier de demande d'aide est saisi dans la base de données Osiris par le GAL, puis est ensuite instruit par la DDT. Les 2 structures se partagent en fait les différentes phases d'avancement du dossier. Pour la phase finale, le paiement incombe à l'organisme payeur, l'ASP.

Cet outil de gestion qui n'était pas opérationnel au démarrage de l'axe 4 Leader, a fait des progrès. Il reste cependant indéniable, qu'un modèle « mathématique » ne peut couvrir tous les paramètres d'un projet conduit par des femmes et des hommes et ce, à un niveau « micro-économique ». Il y a un sentiment partagé de « dictature » cybernétique au détriment de la réalité de terrain et du bon sens économique.

## II. ETAT D'AVANCEMENT

Leader 2007-2013 constitue l'axe méthodologique pour le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

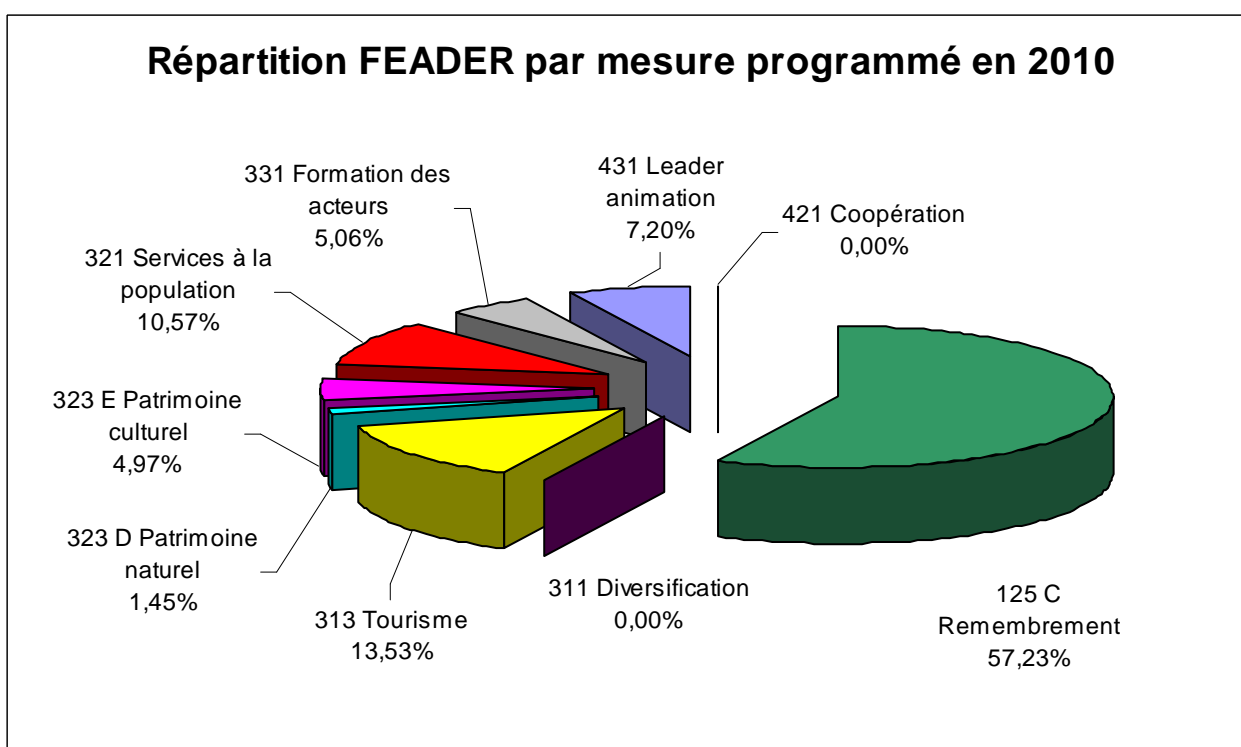
Trois mesures permettent la mise en œuvre du FEADER via Leader :

- la mise en œuvre de projets sur le territoire du Gal (les axes 1,2 et 3),
- l'animation du GAL (mesure 431),
- les actions de coopération (mesure 421).

### A. Etat d'avancement du programme de développement

#### 1. Approche financière globale de la programmation 2010 :

Montant de l'aide FEADER pour la durée du programme 2007/2013: **2 124 645 €**

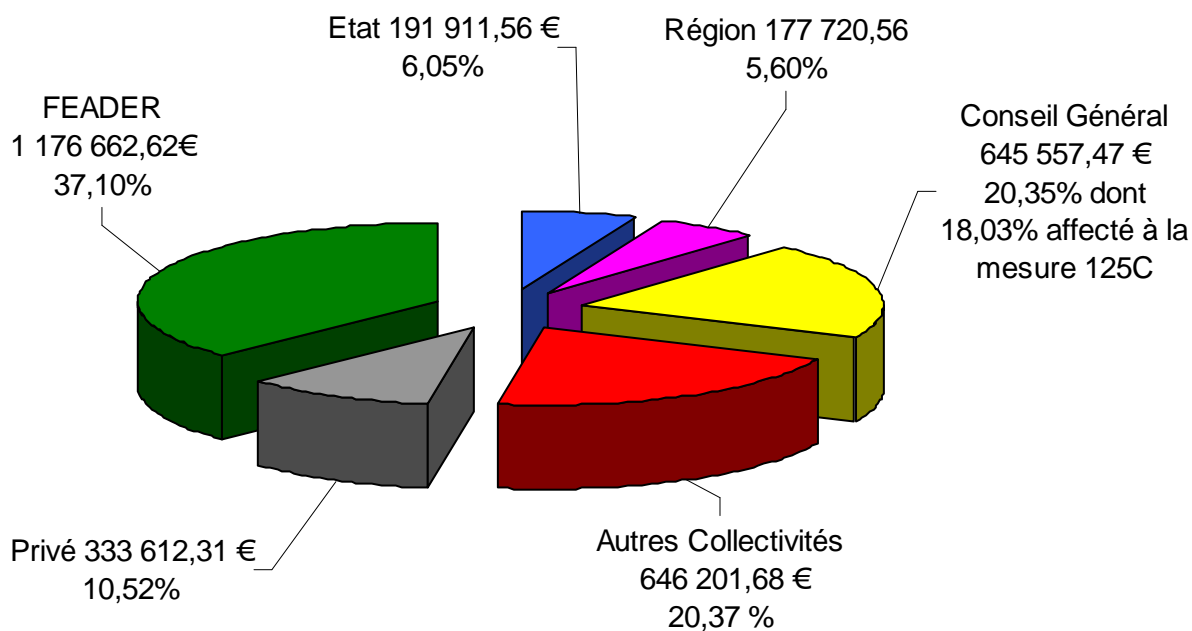


#### Montants programmés du 01/01/2010 au 31/12/2010

26 dossiers ont été programmés à ce jour sur 3 comités de programmation :

- Coût total des projets : 2 501 822 €
- **FEADER** : **961 013 €** soit 45.23% de l'enveloppe (+ 35.05% par rapport à 2009)
- Fonds publics nationaux : 1 336 524 € (dont 786 283 € appelant le FEADER)
- Fonds privés : 204 285 €

## répartition 2010 des financements Leader depuis 2009



### 2.1.1 Mesure 125 C, « soutien aux autres infrastructures du secteur agricole »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 550 000 €  
**Montant FEADER programmé : 550 000 € (100%)** soit + 100% p.r à 2009  
 Montant FEADER réalisé : 0  
 Coût total prévisionnel des actions programmées : 1 402 489 €  
 Coût total des actions réalisées : 0

- N° de dossier OSIRIS : 411 10 G101 000001

Nom du projet : **Travaux connexes à l'aménagement foncier de la commune de Jouillat**  
 Nom du bénéficiaire : **Syndicat Intercommunal d'Equipement Rural de la Souterraine (SIERS)**

Objectif : création de circuits et mise en place d'une signalétique + balisage, création de sentier de découverte avec téléchargement du circuit en audio MP3 sur site Web et entretien annuel des sentiers.

Total programmé :	1 402 489 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	550 000 €	FEADER réalisé :	0 €

## 2.2 Fiche dispositif 413 (axe 3), Leader qualité de vie/diversification,

### 2.2.1 Mesure 311 « Diversification vers des activités non agricoles »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 80 000 € <b>Montant FEADER programmé : 0€ (0%)</b> Montant FEADER réalisé : 0 Coût total prévisionnel des actions programmées : Coût total des actions réalisées : 0
---

La programmation de cette mesure devrait prendre effet durant l'exercice 2011.

### 2.2.2 Mesure 313 « Promotion des activités touristiques »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 304 750 € <b>Montant FEADER programmé 2010 : 129 991 € (57,13%)</b> soit + 42.66% p.r à 2009 Montant FEADER réalisé : 0 € Coût total prévisionnel des actions programmées : 329 475 € Coût total des actions réalisées : 0 €
---

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 000013

Nom du projet : **Chemins de randonnées + audio-guides**

Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes de la Petite Creuse**

Objectif : création de circuits et mise en place d'une signalétique + balisage, création de sentier de découverte avec téléchargement du circuit en audio MP3 sur site Web et entretien annuel des sentiers.

Total programmé :	57 617 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	31 689 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000008

Nom du projet : **développement de la pêche « no kill »**

Nom du bénéficiaire : **Office de tourisme des 3 Lacs**

Objectif : développement des prestations pêche, renforcement de la communication autour de ce produit phare et ainsi augmentation la clientèle touristique en renforçant et facilitant les moyens d'accès sur le territoire grâce aux outils de réservation en ligne.

La pêche des carnassiers aux leurres est dite « propre », car respectueuse des poissons, permettant le « no-kill » et respectant ainsi la qualité environnementale du territoire.

Total programmé :	5 954 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	3 275 €	FEADER réalisé :	0 €

N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000010

**Nom du projet : organisation d'un « Playa Tour » sur la plage d'Anzême**

**Nom du bénéficiaire : UFOLEP 23**

Objectif : du mardi 27 juillet au dimanche 2010, 5ème édition de cette manifestation d'envergure Nationale sur les littoraux et 1ère édition « exceptionnelle » en Creuse. Animations sportives (tous les sports de plage, de plein air et de nature) avec rassemblement éco-responsable certifiée développement durable par l'utilisation de la méthode ADERE (ADEME et Collectif ADER) pour mesurer, évaluer et gérer l'impact écologique de cette manifestation sur l'environnement.

Total programmé :	7 405 €	réalisé au 31/12/10 :	5 807 €
FEADER programmé :	2 689 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000018

**Nom du projet : Amélioration des équipements pour la pratique des sports et loisirs de nature**

**Nom du bénéficiaire : Communauté de Communes de Guéret- Saint Vaury**

Objectif : améliorer l'offre existante en la structurant avec la volonté de favoriser le développement d'activités de qualité, de valoriser ses produits et professionnaliser les acteurs sur les Monts de Guéret. Ce territoire a besoin d'un produit d'appel. Le développement d'un réseau d'itinéraires de promenade et de randonnée a plus de chance de mettre rapidement en valeur les nombreux atouts de notre terroir. Il en est de même avec une meilleure organisation et valorisation des autres sports de nature proposés sur le territoire actuellement (parapente, escalade, course d'orientation, etc.).

Total programmé :	27 125 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	11 935 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000020

**Nom du projet : Phase 1, création d'un Pôle Nature, par l'étude de faisabilité et de programmation**

**Nom du bénéficiaire : Communauté de Communes de Guéret- Saint Vaury**

Objectif : Mieux organiser l'offre des sports et loisirs de nature dans une optique de mise en marché, créer des équipements complémentaires, un Pôle d'activités sur le territoire, conforter le positionnement des Monts de Guéret et donc du Pays de Guéret comme le leader des sports et loisirs de nature, obtenir le label « Station Sports de Nature », développer et commercialiser des produits, et accroître la fréquentation touristique sur le territoire.

Total programmé :	16 260 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	3 252 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000016

*Nom du projet : aménagement d'un labyrinthe modulable et « paint ball »*

*Nom du bénéficiaire : Association Labyrinthe géant de Guéret*

Objectif : offrir un espace ludique supplémentaire afin de fidéliser les vacanciers qui ont de la famille ou une résidence secondaire en Creuse en leur proposant un labyrinthe dont le parcours sera complètement modifié chaque année.

Total programmé :	41 073 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	14 817 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000021

*Nom du projet : aménagement de la partie scénographique du parc animalier des Monts de Guéret*

*Nom du bénéficiaire : Communauté de Communes de Guéret- Saint Vaury*

Objectif : renforcer l'attractivité du site, dans le temps et l'espace, pour fidéliser le public, mais aussi pour améliorer le confort des animaux. L'opération portera sur la signalétique extérieure, l'audio-guidage, les circuits vidéo d'observation, les jeux et équipements ludiques et l'aménagement de l'espace exposition.

Total programmé :	96 240 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	28 102 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000019

*Nom du projet : mise en place du schéma de signalisation touristique concernant la création de parcours découverte des Monts de Guéret*

*Nom du bénéficiaire : Communauté de Communes de Guéret- Saint Vaury*

Objectif : le principe de la signalisation touristique des Monts de Guéret repose sur la mise en place d'une démarche autour de la notion de « territoire accueillant », le développement de liaisons entre les sites touristiques majeurs et remarquables et la valorisation des sites naturels et patrimoniaux. Sont envisagés : des parcours au départ des « villages accueillants », des parcours de découverte thématiques (archéologie, carrières du Maupuy, Pierres et légendes, Gartempe, vallée de la Creuse), 2 parcours pédagogiques (sentiers forestier et découverte) et un parcours d'interprétation de la ville de Guéret mettant en valeur l'origine et l'histoire de la commune.

Total programmé :	77 800 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	34 232 €	FEADER réalisé :	0 €

### 2.2.3 Mesure 323 D « Conservation et mise en valeur du patrimoine rural » (Patrimoine naturel)

Montant FEADER prévu au programme Leader : 40 5000 €
<b>Montant FEADER programmé : 13 898 € (34.32%)</b> soit + 7.16% p.r à 2009
Montant FEADER réalisé : 6 500 €
Coût total prévisionnel des actions programmées : 104 604 €
Coût total des actions réalisées : 104 604 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000002

Nom du projet : **Forêt folies 2009**

Nom du bénéficiaire : **association Creuse Oxygène**

Objectif : 2<sup>ème</sup> édition de « Forêt Follies » sur 3 jours soit 72 h d'animation pour tout public avec présentation des richesses économiques, sociales et environnementales de la forêt et du bois.

Total programmé :	104 604 €	réalisé au 31/12/10:	104 604 €
FEADER programmé :	6 500 €	FEADER réalisé :	6 500 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 000017

Nom du projet : **étude de faisabilité pour l'installation d'un éco-village**

Nom du bénéficiaire : **Communauté de Communes de Guéret- Saint Vaury**

Objectif : La mission générale porte sur la viabilisation d'un lotissement à caractère développement durable de type éco-village sur la commune de Saint Christophe (23). Le terrain où sera réalisé ce lotissement appartient à la commune. Il a donc été décidé avant de mener une étude de maîtrise d'oeuvre classique de réaliser des études préliminaires de faisabilité objet de la demande de subvention ayant pour but de préciser les contraintes physiques, économiques et environnementales conditionnant le projet.

Total programmé :	13 452 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	7 398 €	FEADER réalisé :	0 €

## 2.2.4 Mesure 323 E « Conservation et mise en valeur du patrimoine rural » (Patrimoine culturel)

<p>Montant FEADER prévu au programme Leader : 150 000 €  <b>Montant FEADER programmé : 47 721 € (31.81%)</b> soit – 4.30% p.r à 2009          Montant FEADER réalisé : 6 912 €          Coût total prévisionnel des actions programmées : 101 446 €          Coût total des actions réalisées : 12 568 €</p>
--

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000001

Nom du projet : **sonorisation des activités de culture et de loisirs à Genouillac**  
 Nom du bénéficiaire : **Municipalité de Genouillac**

Objectif : La commune de Genouillac soutient les actions favorisant le lien social, réunissant à la fois les plus jeunes et une population âgée. Afin d'améliorer la qualité d'écoute de la salle, la commune a décidé d'acquérir du matériel de sonorisation pour la salle et pour l'association : amplificateurs arrières, micros plafond, retour de scène, table de mixage, lecteur CD, casques, câbles etc.

Total programmé :	12 568 €	réalisé au 31/12/10:	12 568 €
FEADER programmé :	6 912 €	FEADER réalisé :	6 912 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000012

Nom du projet : **réalisation d'un court-métrage promotionnel pour la Bibliothèque Multimédia Intercommunale**  
 Nom du bénéficiaire : **Communauté de Communes de Guéret- Saint Vaury**

Objectif : A l'occasion de l'inauguration de sa bibliothèque multimédia prévue pour septembre 2010, la communauté de communes de Guéret Saint-Vaury souhaite faire redécouvrir à travers un film d'une durée de 10 minutes la genèse ainsi que les enjeux de cette très belle réalisation : les grandes étapes depuis sa conception jusqu'à sa construction, sans oublier le travail parallèle de constitution des collections de lecture publique, et d'informatisation du patrimoine écrit de la ville.

Total programmé :	9 225 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	5 074 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000023

*Nom du projet : **production d'évènements musicaux sur la Pays de Guéret (musiques actuelles)***

*Nom du bénéficiaire : **Groupement Associatif des Nuits Guérétoises (GANG)***

Objectif : Le G.A.N.G a été fondé à la suite de l'édition 2009 du Festival des Nuits d'Eté de Guéret, par 3 associations locales : Le Cri de la Châtaigne, Le Cinéma Le Sénéchal, et Radio Pays de Guéret.. L'objectif est de fédérer les associations de guéret et alentours, œuvrant dans le domaine des musiques actuelles, et des musiques amplifiées, afin de pouvoir mutualiser les compétences, autour de l'organisation d'évènements culturels et musicaux, tout au long de l'année, avec chaque saison comme point d'orgue, la planification d'un des deux grands concerts gratuits de la place Varillas, dans le cadre des Nuits d 'Eté.

Total programmé :	18 503 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	6 356 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000015

*Nom du projet : **développement des animations de la Tuilerie de Pouligny en 2010***

*Nom du bénéficiaire : **Commune de Chéniers***

Objectif : l'écomusée pour cette saison 2010, modernise son marché national de potiers, et crée 4 nouvelles animations. L'objectif en terme de fréquentation à moyen terme est de fixer la fréquentation entre 14 000 et 15 000 visiteurs annuels (12 000 aujourd'hui) et sur le long terme, de créer des manifestations de notoriétés départementales et régionales servant l'image de l'offre touristique du pays de Guéret.

Total programmé :	61 171 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	29 380 €	FEADER réalisé :	0 €

## 2.2.5 Mesure 321 « Développement des services essentiels pour l'économie et la population rurale

<p>Montant FEADER prévu au programme Leader : 305 270 €  <b>Montant FEADER programmé : 101 568 € (33.27%)</b> soit + 25.02% p.r à 2009          Montant FEADER réalisé : 20 336 €          Coût total prévisionnel des actions programmées : 328 250 €          Coût total des actions réalisées : 37 958 €</p>
---

- N° de dossier OSIRIS : 413 09 G101 000014

Nom du projet : **Création d'une société coopérative de services à la personne**

Nom du bénéficiaire : **SCIC CREUSE SERVICES DOMICILE**

Objectif : Les services proposés seront des travaux de jardinage, de bricolage, des travaux ménagers, des livraisons de courses à domicile, de la garde d'enfants à domicile, de l'assistance administrative et informatique à domicile, etc. pour les familles ayant des enfants et qui souhaitent pouvoir trouver des personnes de confiance pour une garde ponctuelle et pour les ménages, notamment les personnes âgées.

Total programmé :	52 187 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	22 962 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000004

Nom du projet : **services à domicile pour les personnes dépendantes**

Nom du bénéficiaire : **Association CVAD (Choisir de Vivre A Domicile)**

Objectif : L'objet de l'association est le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes. L'achat d'un nouveau véhicule est rendu nécessaire pour permettre l'optimisation du temps lié aux déplacements pour le réaffecter auprès des bénéficiaires (le matériel est chargé le matin pour la journée), améliorer les conditions de travail de l'homme toutes mains (position debout à l'arrière du fourgon, conditions de conduite améliorées et réduire les risques liés à la manutention du matériel de jardinage (grande capacité de stockage à l'intérieur du fourgon).

Total programmé :	19 956 €	réalisé au 31/12/10:	16 069 €
FEADER programmé :	9 177 €	FEADER réalisé :	8 838 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000006

Nom du projet : **Ateliers d'art-thérapie en milieu rural pour les personnes dépendantes (Phase n°1)**

Nom du bénéficiaire : **Association d'intérêt général P'art si P'art la**

Objectif : La phase n°1 concernée par ce dossier, se propose d'étudier la faisabilité technique, logistique et économique d'un nouveau service à partir d'une expérimentation en situation sur une municipalité et ses environs, BONNAT. Outre la mise en oeuvre d'ateliers expérimentaux d'arthérapie, une étude sera réalisée avec le soutien d'un consultant financé par le DLA ainsi qu'une première évaluation des résultats obtenus.

Total programmé :	22 067 €	réalisé au 31/12/10:	21 889 €
FEADER programmé :	11 784 €	FEADER réalisé :	11 498 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000007

*Nom du projet : **étude de faisabilité et de programmation pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur le Pays de Guéret***

*Nom du bénéficiaire : **Pays de Guéret***

Objectif : Etudier les conditions de travail collectif et les moyens à mettre en œuvre (horaires d'ouverture et conditions d'accueil, services mutualisés et collectifs, gestion des permanences et des soins, articulation avec les réseaux de santé existants, mode de travail avec les médecins spécialistes, etc.)

Total programmé :	44 007 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	4 705 €	FEADER réalisé :	0 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000011

*Nom du projet : **Sonorisation du Bourg de Bonnat***

*Nom du bénéficiaire : **Municipalité de Bonnat***

Objectif : La valorisation du centre-bourg vise à redonner vie aux espaces publics, à développer son activité. La sonorisation de la place de la Fontaine permettra d'accentuer l'animation locale, à l'occasion des cérémonies officielles, des fêtes, des manifestations sportives, favorisant ainsi le regroupement de la population en en faisant un lieu de rencontre parfaitement aménagé.

Total programmé :	5 943 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	3 269 €	FEADER réalisé :	0 €

- N°de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000013

*Nom du projet : **Conception du site Web du Pôle Domotique et Santé de Guéret***

*Nom du bénéficiaire : **Communauté de Communes de Guéret Saint Vaury***

Objectif : La Communauté de Communes désire se doter d'un site Internet en adéquation avec les objectifs du Centre de Ressources Domotique du Pôle Domotique et Santé en lien avec les besoins et les attentes des usagers. Le site possèdera la double vocation d'information et de communication. Il s'agit de faire connaître, faire comprendre, valoriser les services du Pôle Domotique et Santé. Il concourra à l'attractivité de l'offre proposée par le Centre de Ressources Domotique et à renforcer l'attractivité du territoire. Il offrira un accès à l' « e-information » en favorisant la mise en réseau des différents partenaires du Pôle.

Total programmé :	18 755 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	10 315 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000009

*Nom du projet : **le Jardin Solidaire, réinsertion par le jardinage et action humanitaire***  
*Nom du bénéficiaire : **ASSOCIATION JARDIN SOLIDAIRE***

Objectif : pour poursuivre ses activités, produire une quantité conséquente de légumes frais pour la Banque alimentaire tout au long de l'année et développer des animations en faveur des publics en difficultés, l'association a besoin de moderniser ses équipements en investissant dans une serre avec chauffage, du matériel de jardin et du petit outillage pour les animations enfants et adultes.

Total programmé :	11 398 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	5 015 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000017

*Nom du projet : **aide à la création d'un accueil de loisirs sans hébergement itinérant***  
*Nom du bénéficiaire : **Communauté de communes La petite Creuse***

Objectif : Le centre de loisirs sera ouvert pendant le mois de juillet et les vacances de Toussaint, février et Pâques au profit des différentes communes membres de la CCPC. Les sites retenus pour 2010-2011 sont Châtelus, Roches, Bétête et Genouillac. Les locaux scolaires et les salles municipales seront mis à disposition par les communes. L'itinérance de l'accueil de loisirs permettra la participation d'un plus grand nombre d'enfant et renforcera l'identité de la Communauté de Communes La Petite Creuse. Ce centre de loisirs pourra accueillir jusqu'à 40 enfants dont 16 âgés de 4 à 6 ans et 24 âgés de 6 à 12 ans.

Total programmé :	143 289 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	28 722 €	FEADER réalisé :	0 €

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000022

*Nom du projet : **Loc'Action***  
*Nom du bénéficiaire : **Association l'Escale***

Objectif : Le projet intitulé « Loc'action » s'inscrit dans la continuité du suivi individuel des personnes hébergées. Ce projet concerne les bénéficiaires des logements Escale, du CCAS, du CHRS, du FJT, des bénéficiaires de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), des locataires de Creusalis qui sont dans une procédure d'expulsion locative, et des bénéficiaires du RSA qui sont dans une démarche d'insertion dans le logement. Le projet sera développé sur 2 années, à partir de 3 ateliers d'intervention : logement, bricolage/entretien logement, et cuisine.

Total programmé :	21 773 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	5 620 €	FEADER réalisé :	0 €

## 2.2.6 Mesure 331 « Formation professionnelle des acteurs économiques »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 107 125 €  
**Montant FEADER programmé : 48 665 € (45.43%)** soit + 45.43% p.r à 2009  
Montant FEADER réalisé : 0  
Coût total prévisionnel des actions programmées : 92 262 €  
Coût total des actions réalisées : 0

- N° de dossier OSIRIS : 413 10 G101 000003

*Nom du projet : **animation TIC et services publics à distance***  
*Nom du bénéficiaire : **Pays de Guéret***

Objectif : poursuite et de développement de l'usage des TIC au sein du Pays de Guéret s'appuyant sur un accompagnement TIC réalisé par un animateur à temps complet et par un programme d'actions. Valorisation de l'usage des TIC en en développant de nouveaux pour améliorer l'accès et la qualité des services aux publics au sein du Pays de Guéret.

Total programmé :	92 262 €	réalisé au 31/12/10 :	0 €
FEADER programmé :	48 665 €	FEADER réalisé :	0 €

## 2.3 Fiche dispositif Leader animation, fonctionnement, mesure 431 «L'animation, l'évaluation, la communication et la participation au réseau Leader »

Montant FEADER prévu au programme Leader : 412 000 €  
**Montant FEADER programmé : 69 169 € (16.79%)** – 2.49% p.r à 2009  
Montant FEADER réalisé : 42 422 €  
Coût total prévisionnel des actions programmées : 125 761 €  
Coût total des actions réalisées : 77 131 €

- N° de dossier OSIRIS : 431 10 G101 000001

*Nom du projet : **animation, fonctionnement Leader***  
*Nom du bénéficiaire : **GAL Leader Pays de Guéret***

Objectif : l'équipe technique du GAL assume les fonctions définies dans la convention triparties Leader, sur la base des avis émis par le comité de programmation du GAL. La période concernée s'étale d'octobre 2008 à décembre 2009.

Total programmé :	125 761 €	réalisé au 31/12/10 :	77 131 €
FEADER programmé :	69 169 €	FEADER réalisé :	42 422 €

**2.4 Fiche dispositif Leader Coopération, mesure 421**  
**« La coopération interterritoriale et transnationale »**

Montant FEADER prévu au programme Leader : 175 000 € <b>Montant FEADER programmé : 0 € (0%)</b> – 1.40% p.r à 2009 Montant FEADER réalisé : 0 Coût total prévisionnel des actions programmées : 0 € Coût total des actions réalisées : 0 €
--

**NB** : 2 groupes de travail ont été initiés au cours de l'année 2010 sur une thématique « circuit court » et une thématique « Télémédecine » qui devraient déboucher sur des projets de coopération courant 2011.

**2.4.1 Coopération interterritoriale**

Total programmé :	0 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	0 €	FEADER réalisé :	0 €

**2.4.2 Coopération transnationale**

Total programmé :	0 €	réalisé au 31/12/10:	0 €
FEADER programmé :	0 €	FEADER réalisé :	0 €

**Autres activités coopération et Réseau rural en 2010**

Coopération

- en janvier, préparation du séminaire national de la coopération européenne au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à Paris,
- en mars, accompagnement de stagiaires suédoises au profit du Centre Hospitalier de Guéret, dans le cadre du programme d'échanges « Léonardo da Vinci » avec Sandviken,
- en juin, accueil et accompagnement d'une délégation espagnole en visite au Conseil Général de la Creuse,
- en juillet, participation au séminaire national de la coopération à Lons le Saulnier,
- en septembre, information sur la coopération dans le cadre du Réseau « RURACT » porté par la Région Limousin, ce qui a permis au Président du GAL de se rendre en Finlande pour un voyage d'étude sur le transfert d'un projet de résidence seniors,
- en octobre, participation aux rencontres européennes organisées à Paris par Leader France et l'APFP,
- en novembre, intervention au séminaire Leader/Ruract à Limoges, organisé par le réseau rural régional,
- en novembre, accueil et accompagnement d'une délégation allemande de Moyenne Franconie en visite au Conseil Général de la Creuse,
- en décembre rencontre nationale du réseau rural à Agen.

## Participation aux réseaux

- Comité de suivi du CPER (Contrat de Plan Etat Région) Limousin par deux fois, en janvier et en novembre,
- en mars, rencontre avec l'ensemble des GAL du Limousin à Eymoutiers afin de faire le point sur les dysfonctionnements de la procédure Leader, d'en informer tous les parlementaires de la Région (Députés, Sénateurs et Députés européens) et d'obtenir un rendez-vous avec Mme le Préfet de Région,
- en mai, rencontre avec Mme le Préfet de Région, les chefs de services de la DRAAF et de l'ASP ainsi que les représentants élus de tous les GAL du Limousin (Jacques Chezeaud pour le GAL de Guéret). Il est à noter que ce mouvement des GAL Limousins a largement contribué, en étroite collaboration avec Leader France, à la constitution d'une commission partenariale au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en charge de simplifier les procédures mises en cause. La circulaire du Ministère en date du 21 décembre dernier est le résultat concret des travaux de cette commission.
- en juin, réunion technique avec tous les GAL Limousin organisée à Eymoutiers par la DRAAF et l'ASP,
- en novembre, réunion technique avec tous les GAL Limousin organisée à Limoges par la DRAAF et l'ASP.

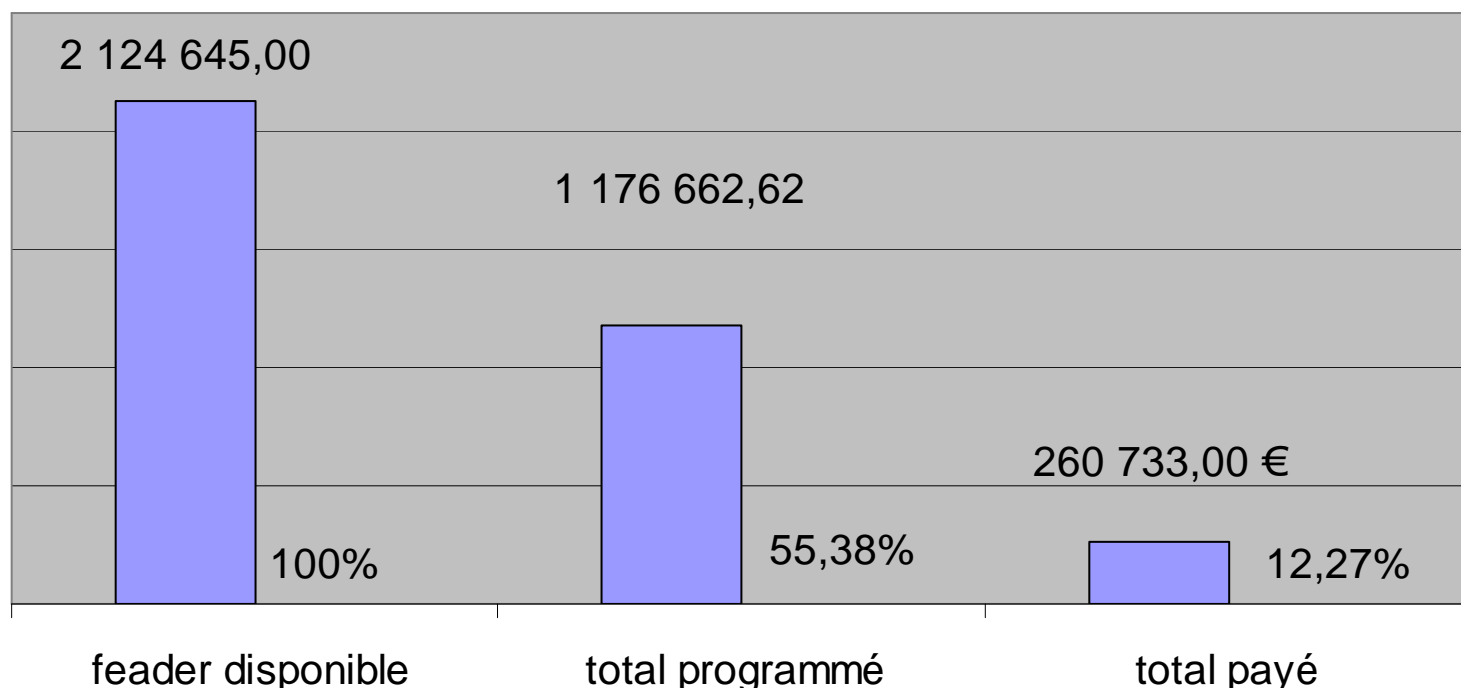
## B EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME

### Synthèse 2009 à 2010 du soutien FEADER

Montant de l'aide FEADER pour la durée du programme 2007/2013: **2 124 645 €**  
FEADER programmé au 31/12/2010 : **1 176 663 €**, soit **55,38%** de l'enveloppe  
(soit + 45,2% par rapport à 2009)

Mesures	FEADER TOTAL	%tage
125 C Remembrement	550 000 €	46,74%
311 Diversification	- €	0,00%
313 Tourisme	174 106 €	14,80%
323 D Patrimoine naturel	24 898 €	2,12%
323 E Patrimoine culturel	101 204 €	8,60%
321 Services à la population	126 747 €	10,77%
331 Formation des acteurs	48 665 €	4,14%
431 Leader animation	148 597 €	12,63%
421 Coopération	2 444 €	0,21%
<b>Total</b>	<b>1 176 663 €</b>	<b>100,00%</b>

### répartition Feader consommé au 31/12/2010



L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre des paiements, principalement pour les projets programmés en 2009. A la fin de l'année 2010, 85.6% des montants FEADER programmés en 2009, ont été payés, sachant qu'à la même date, seuls 7.93 % des montants programmés en 2010 étaient payés.

Sur le montant total FEADER programmé au 31/12/2010 (2009 + 2010) soit 1 176 663 €, représentant 55,38% de l'enveloppe totale attribuée au GAL Pays de Guéret, ce sont seulement **12,27 % des montants programmés qui sont payés** ou en cours de paiement. A titre d'information, la moyenne nationale Leader/FEADER des paiements effectués au 18 novembre 2010, était de **moins de 2 %** !

Le GAL Leader Pays de Guéret se trouve donc dans les tous premiers GAL de France (sur 223 GAL) en termes de programmation et de réalisation.

### **C. ACTION D'EVALUATION DU PROGRAMME**

Chaque année, le rapport d'exécution du programme constitue une évaluation annuelle, basée sur des critères quantitatifs. En 2012, une évaluation du programme sera effectuée à mi parcours afin d'estimer qualitativement l'impact Leader sur le territoire et réajuster si nécessaire, les fiches dispositifs.

### **D. PUBLICITE DU PROGRAMME**

Sur l'année 2010, la publicité du programme a surtout été réalisée par la campagne de communication directe effectuée sur tout le territoire du Pays de Guéret (5 réunions en soirée) relayée par les médias locaux (presse quotidienne régionale, Radio Pays de Guéret et France Bleu Creuse). Ce sont près de 150 personnes représentant les collectivités locales, les associations et les PME qui ont pu ainsi, accéder à la connaissance du nouvel axe Leader/FEADER. Une plaquette spécifique résumant les interventions et le soutien financier possible a été éditée.

Conformément aux obligations en la matière, le GAL a veillé à l'apposition des logos et panneaux européens sur les réalisations LEADER lors des visites sur place, et a fait éditer une banderole LEADER qui est mise à disposition lors des manifestations publiques.

## CONCLUSION

Après bien des péripéties, le nouvel axe Leader commence à prendre son rythme de croisière. 26 projets programmés sur l'année 2010 en regard des 13 de l'année 2009. Les paiements demandent à progresser. Là aussi pour le Limousin, le GAL Pays de Guéret a inauguré les procédures là où celles de la programmation commençaient à peine à se stabiliser. Mais pour être juste, les retards pris en matière de paiement ne sont pas toujours du seul fait de l'administration. Les maîtres d'ouvrage tardent parfois à faire leur demande dès la fin de réalisation et il incombe souvent au GAL de les relancer en anticipant cette fin.

Il est à noter qu'à la lourdeur ministérielle de la procédure Leader, le Conseil Générale 23 et la Région Limousin ont rajouté leur strate pour l'obtention de la certification de leur engagement financier auprès de leur Payeur respectif. Là où le contact direct par courriel avec les paieries départementale ou régionale permettait d'obtenir la certification dans les 5 jours, la procédure locale imposée demande entre 3 semaines et 2 mois ! Sachant que sans ce document, l'ASP ne peut pas payer le maître d'ouvrage qui, rappelons le, peut-être aussi une association à la trésorerie fragile.

En 2010, le GAL Pays de Guéret s'est impliqué aux côtés de l'association nationale Leader France et des 7 autres GAL du Limousin pour proposer à la commission Balny, issue directement du cabinet du Ministre de l'agriculture, des simplifications de la procédure Leader. Cette démarche s'est concrétisée en décembre par la publication d'une circulaire prenant en compte un certain nombre de revendications des GAL français.

L'autre point fort de cette année, a été la préparation du contrat territorial du Pays de Guéret, pour sa seconde phase 2011/2013. Le financement Leader pour les 3 années à venir atteint le demi million d'euros sans que le GAL soit considéré comme un financeur mais bien comme un organisme de gestion. Il appartiendra donc à l'Etat, à la Région et au Département d'aller expliquer aux membres du Comité de programmation Leader que celui-ci n'est qu'une chambre d'enregistrement des actions du contrat de Pays.

Pour l'année 2011 à venir, il reste au GAL à concrétiser 2 projets de coopération national et/ou européen sur le thème des circuits courts et celui de la démographie médicale. Ce pendant, les domaines de réflexion et d'intervention au-delà de notre territoire restent ouverts, et les permanents du GAL sont à la disposition des acteurs locaux pour étudier avec eux toutes autres propositions de coopération.

Enfin, selon le montant FEADER déjà programmé (55,38% de l'enveloppe) plus le montant prévisionnel « réservé » au contrat de Pays, il resterait moins de 22% à programmer d'ici à 2014. Il sera probablement utile en 2011, d'ajuster les montants entre les différentes mesures et les besoins du territoire. Quoiqu'il en soit, en suivant le même rythme de programmation que cette année, il est possible d'imaginer une fin de programmation Leader dans le courant de l'année 2012, sauf à ce que des crédits FEADER non consommés ailleurs viennent abonder notre GAL.

GUERET, le 25 janvier 2011  
Eric CORREIA  
Président du GAL Pays de Guéret